

**Conseil municipal du 9 avril 2018**

**Vote du BP 2018**

**Intervention de Franck Demaumont**

**Maire de Chalette sur Loing**

---

Depuis quatre ans, la municipalité de Chalette se préoccupe de faire entrer le budget primitif dans le carcan d'une austérité confirmée par des dotations aux collectivités territoriales toujours réduites.

Les communes, soumises à rude épreuve et contraintes par la loi à l'équilibre des budgets, tout en étant soucieuses de répondre aux besoins des habitants, sont tenues de gérer de manière drastique toutes dépenses et même de différer certains investissements nécessaires. Elles procèdent à des choix draconiens : réorganisation des services publics, reports de projets d'investissements, baisse des subventions aux associations, réduction de la

masse salariale... Seules les charges financières augmentent régulièrement.

En effet, les dotations que l'État nous verse pour compenser les compétences transférées ont été diminuées de façon inédite dans l'Histoire de notre pays. Deux chiffres seulement pour illustrer ce propos : en 2012 la collectivité percevait près de 3 millions d'euros de dotation forfaitaire (2 944 000 €) et en 2017 elle en a perçu 1 689 000 €. Ce sont des sommes colossales qui ont été ainsi soustraites arbitrairement et brutalement de nos budgets.

Malgré cela, la Ville de Chalette garde comme enjeu un service public de qualité et de proximité répondant aux besoins actuels des Chalettois-es.

Malgré cela, la Ville de Chalette poursuit la mise en œuvre de son programme.

Malgré cela, la Ville de Chalette porte des ambitions :

- L'ambition d'une Ville respectée dans l'Agglomération.
- L'ambition d'une Ville moderne, équipée, dynamique.
- L'ambition d'une ville fraternelle et solidaire.
- L'ambition d'une Ville pour tous.
- L'ambition de ne pas renoncer.

Ces ambitions s'appuient sur des valeurs et des réalisations connues et reconnues au-delà de l'Agglomération, en tenant compte de :

- La valorisation de son patrimoine naturel : le lac, les trois canaux (Briare – Loing – Orléans), les rivières, les zones humides, la forêt),
- La valorisation de son patrimoine historique : ses usines « Bûges et Langlée », ses écluses Langlée, Bûges, la Folie..., ses églises et lieux de culte.

En tenant compte de la mise en œuvre du programme municipal 2014/2020 :

- l'aménagement de la Base de Loisirs avec sa plage "relookée" et, à proximité, l'émergence de la nouvelle piscine,
- la mise en application de l'Agenda 21 pour la défense de l'environnement et d'un développement durable : telle que l'octroi de subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique, la mise en place du "0 pesticide", le développement des jardins familiaux, le Grand Roseau, l'Éco-quartier, l'achat de 3 véhicules électriques remplaçant ceux arrivés en fin de vie,

- la mise en place d'une régie de quartier avec le dépôt tout récent des statuts de son association,

- le renouvellement urbain (secteur de la Folie dans le quartier de Vésines), l'étude de requalification du Bourg avec son nouveau plan de circulation, la redynamisation des commerces de proximité par l'aménagement de voiries et parkings,

- la future école du quartier de Vésines,

- la restructuration du foyer Paul Marlin,

- la rénovation de la crèche,

- le stade Maillet,

- la nouvelle stèle du 19 Mars 1962.

Et sans oublier le soutien au tissu associatif.

Chalette est aussi connue pour :

1°) son engagement pour la défense des valeurs humanistes et progressistes :

- à côté des travailleurs en lutte pour leur emploi, leurs conditions de travail,
- à côté des étudiants, des lycéens, de la jeunesse qui défend ses droits et sa dignité, pour son avenir.

2°) son engagement pour défendre les droits humains fondamentaux et en gagner d'autres :

- Droit au logement de qualité et accessible, contre les expulsions et les coupures d'énergie,

- Droit à la culture pour tous (la programmation culturelle au Hangar, l'Orchestre à l'Ecole),

- Droit à la formation (CFA – IFSI),

- Droit à l'éducation, la Ville de Chalette est reconnue par le Rectorat et par l'Inspection Académique pour la qualité de ses collèges, lycées, écoles (écoles Pierre Perret et Camille Claudel) et la qualité de ses enseignants,

- Droit à la santé :

- la défense de l'hôpital qui est menacé,
- le centre municipal de santé public dont on fêtera le premier anniversaire le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Nous poursuivons une politique ambitieuse pour la jeunesse et la solidarité de proximité, avec le développement du service de la solidarité de proximité, portant l'ambition d'une autre organisation de la société basée sur la citoyenneté et la solidarité

intergénérationnelle et inter-quartier, en développant le lien social entre les aînés et les jeunes, en un mot en développant « le vivre et faire ensemble ». Nous poursuivons aussi les actions en faveur du développement du service jeunesse, des soutiens à la fonction de parentalité et réorganiserons à la prochaine rentrée scolaire les activités périscolaires suite au retour de la semaine à 4 jours pour les rythmes scolaires.

C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres que Chalette est une Ville respectée et écoutée dans l'Agglomération et bien au-delà pour la fidélité à ses engagements auprès de la population. La municipalité de Chalette est constituée d'élus de proximité et de terrain.

Cette année, à la veille de voter un nouveau budget, nous avons continué de concerter la population en organisant à l'Hôtel de Ville une réunion publique pour présenter entre autres les difficultés à construire ce budget. Une fois de plus nous avons décidé de venir à la rencontre des Chalettois-es car la Ville est en danger.

En effet, la loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2020 posent les jalons d'une contre réforme en profondeur des

finances publiques locales ; elles cadrent la politique économique et fiscale du quinquennat d'Emmanuel Macron. L'État fait de nouveau peser de manière importante la réduction de son déficit public sur les collectivités - qui sont déjà dans le rouge - à hauteur de 13 milliards d'euros d'économie qu'elles doivent faire pendant les 5 ans à venir, leur créant ainsi un étranglement supplémentaire. L'effort demandé par l'Etat aux communes est un effort injuste socialement et insupportable économiquement, et de plus inefficace.

Pire ! Après la suppression de la taxe professionnelle décidée par Nicolas Sarkozy en 2010, l'exonération de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement actuel, les menaces sur les dotations, la contractualisation des relations financières entre l'État et les collectivités importantes annoncent la refonte inacceptable des ressources financières des collectivités. **Il affirme ainsi une volonté de recentralisation et consacre la disparition de l'autonomie financière des communes.**

Pourtant, sous le gouvernement précédent, le Défenseur des Droits, Jacques Toubon, avait pointé dans son rapport d'activités 2016, présenté publiquement en février 2017, un recul du service public qui n'est pas sans conséquence

sur l'accès aux droits, notamment des plus fragiles. Or, le démantèlement de la Fonction Publique annoncé par le gouvernement Philippe va non seulement augmenter ce recul mais conduira indéniablement à la casse du Service Public. Il inaugure ainsi une croisade contre les statuts : d'abord celui des cheminots, puis les autres, en particulier la pièce maîtresse du « statut général des fonctionnaires », qui concerne quelque 5,5 millions de salariés, soit 20 % de la population active. M. Macron a jugé le statut des fonctionnaires « inapproprié » et prévu la suppression de 120 000 emplois. Il a prévu la création d'un Comité action publique 2022 (CAP 22) prévoyant « des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions », présenté comme la pièce centrale du chantier de réforme de l'État, ce dans la poursuite de la casse du Code du Travail.

Les inégalités, l'isolement et le repli sur soi qui gangrènent notre société, s'aggravent avec la poursuite de l'austérité. Nos quartiers sont de plus en plus marqués par une absence : celle de l'Etat social et républicain. Les fractures territoriales sont renforcées, et la crise économique, écologique, sociale et sociétale est ainsi alimentée. Les populations se tournent donc vers les collectivités locales dans l'espoir qu'elles suppléent aux

missions de l'Etat pour apporter des réponses efficaces et immédiates à l'urgence de leurs situations.

Face à cette aggravation, soucieux de l'intérêt général, soucieux de l'intérêt des Chalettois-es, les élus de Chalette ne renoncent pas ; ils sont déterminés à lutter pour garder leur commune et ses services de proximité.